

MARDI

18 MARS 1834.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BARREFF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 105. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPELETIER ET C^e, rue Notre-Dame-des Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



TROISIÈME ANNÉE.

316.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

Les souteneurs de la Monarchie.

Nous ne sommes pas non plus de ceux qui, après les journées de juillet, applaudirent à l'érection d'un trône.

Et lorsqu'on nous dit, ce trône sera entouré d'institutions républicaines, nous nous primes à sourire amèrement.

Monarchie et république! Ne vous semble-t-il pas que ces mots hurlent de se trouver ensemble?

Pour nous, la république c'était un être vivant qu'ils voulaient lier à la monarchie, à un cadavre.

Nous l'avouerons cependant avec franchise : le peuple, républicain par instinct, mais forcé de courber la tête sous le despotisme de l'empire et le jésuitisme de la restauration, ce peuple auquel on n'avait jamais parlé que de ses devoirs, semblait avoir abdiqué ses droits entre les mains de Lafayette et de Laffitte.

Louis-Philippe embrassa Lafayette. Il embrassa Laffitte, il prodigua les poignées de main et les protestations.

Le peuple applaudit, mais cette comédie que nous avions prévue ne nous inspira que de la pitié.

Enfin lorsque la royauté, se traînant à deux genoux, eut obtenu par de lâches complaisances le pardon de son illégitimité; lorsqu'elle compta sur l'appui des rois, elle jeta le masque et se hâta de briser les instrumens de son élévation.

Oh! comme nous applaudîmes au choix des hommes destinés à remplacer ceux qui avaient livré la France à Louis-Philippe.

Et dites-moi si ce choix n'était pas empreint d'un cachet providentiel? Devions-nous attendre, pour les juger, les actes de ces souteneurs de la monarchie?

Descendons un moment dans cet égoût ministériel et soulevons un à un ces hommes qui se vantent dans la fange monarchique.

Talleyrand, le mensonge incarné, le parjure vivant; Talleyrand, qui fit la traite des peuples et les vendit comme on vend une cargaison d'esclaves; Talleyrand,

qui trahit comme il pense, comme il digère; Talleyrand, qui se vendra à Satan si Satan veut l'acheter, et qui trafiquera du royaume des enfers s'il se trouve un damné pour payer sa trahison.

Soult, le voleur des tableaux de l'Escurial; Soult, qui trahit Napoléon, son bienfaiteur, pour se traîner, un cerge à la main, à la suite d'une procession; Soult, le cupide, qui vient déclarer à la tribune qu'il renoncera plutôt à la vie qu'à son traitement; Soult, qui a trouvé le moyen de battre monnaie sur le dos des soldats français.

Guizot, qui suivit à Gand Louis XVIII; Guizot, le rédacteur du *Moniteur Royal*, qui nous jetait de la boue pour plaire au monarque dont il s'était fait le valet.

D'Argout, qui fit brûler le drapeau tricolore par la main du bourreau; d'Argout, le chien couchant de la monarchie; d'Argout, le bourreau des réfugiés.

Barthe, le renégat, qui conspirait pour la république contre les rois, et qui conspire aujourd'hui contre les peuples en faveur d'un roi; Barthe, le bouc émissaire des turpitudes ministérielles.

De Broglie, ce calmouck lancé par l'empereur Nicolas contre les débris de la Pologne; de Broglie, ce Talleyrand au petit pied, qui vend une à une les victimes échappées à leurs bourreaux; de Broglie, qui s'est fait le mouchard de Charles-Albert.

Thiers, dont l'impudente fatuité est devenue proverbiale; Thiers, l'âme damnée du château; Thiers, qui doit sa fortune scandaleuse à ses lâches complaisances.

Dupin, cette girouette monarchique; Dupin, qui, dans une lettre écrite au duc d'Angoulême, protestait de son dévouement à la légitimité; Dupin, le Scapin de la chambre.

Persil, le pressophobe, réquisitoire incarné; Persil, le Tristan des Louis XI de la doctrine; Persil, le faussaire.

Bugeaud, ce général-geolier; Bugeaud, l'obéissance passive incarnée; Bugeaud, ce pistolet dont la pensée immuable a lâché la détente.

Fulchiron, ce paillasse de la troupe, ce *Brunet* parlementaire dont la stupide naïveté le cède à peine à la sottise de *Viennet*, ce charivari fait homme.

De *Schonen*, le Sancho Pança des Dons Quichottes doctrinaires.

Oh! le cœur se soulève en présence de cette hideuse nomenclature. Je ne me sens pas le courage de la pousser plus loin.

Voilà cependant les hommes dont la monarchie a fait ses souteneurs!

Pitié! mille fois pitié!

Ministres, députés, la providence vous avait sans doute désignés du doigt pour fournir au peuple un puissant enseignement.

Ce peuple, contre lequel vous épuisez votre rage impuissante, a maintenant compris que, lorsque l'heure de l'insurrection aura sonné, il ne devra déposer les armes qu'après avoir assuré sa victoire, dont on ne saurait désormais lui arracher les fruits.

Souteneurs de la monarchie, prenez vos ébats, gaudissez-vous dans cette fange que le pouvoir vous a pétrie d'or et de boue.

Répondez par la force brutale au peuple qui vous demande du pain.

Lorsqu'il sera las de vos humiliantes provocations, il laissera retomber sur vos têtes les fers dont vous l'avez chargé.

Et tout sera dit.

GUERRE DU JUSTE-MILIEU

CONTRE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Hier lundi, à six heures du matin, un détachement de la police de Lyon s'est rendu chez M. Perret, imprimeur, pour y procéder à une visite domiciliaire qu'elle a faite avec le soin le plus minutieux. De là, il s'est présenté à nos bureaux, mais comme la porte en était encore fermée, et que la police n'est pas patiente, un serrurier a tout simplement forcé la serrure. Messieurs les alguazils se sont alors trouvés maîtres chez nous. Sans façon aucune, ils ont fait forcer les placards fermés; ils ont fait, enfin, ce qu'ils ont voulu, car personne n'était là pour les arrêter!... — Lorsque quelqu'un de l'administration de *la Glaneuse* s'est présenté, le paquet de la police était prêt, procès-verbal dressé de la visite, et ces Messieurs se sont retirés, emportant la totalité des exemplaires d'une brochure destinée à l'instruction du peuple!...

Expliquons maintenant la cause de ces visites. — Quand partout l'armée se montre l'amie du peuple, et qu'elle le fait connaître comme on l'a vu à Dijon, à Strasbourg, à Metz, à Toulon, etc., des citoyens ont pensé que c'était là un progrès important dont il convenait de donner la preuve visible au peuple. En conséquence, ils ont choisi trois manifestations faites sur trois points qui peuvent bien représenter pour un pareil objet toute la France. Il ont réuni en une brochure intitulée : *REVUE MILITAIRE*, la première protestation des sous-officiers de Paris, publiée dans *la Tribune*, et reproduite par dix autres journaux; — la lettre d'un caporal de Dijon, insérée dernièrement dans *la Glaneuse* et dans *la Tribune*; — enfin, un récit fait par un caporal du 24^{me} de ligne, d'une scène de corps-

de-garde, et transmis par lui au *Corsaire de la Méditerranée*, journal républicain de Toulon. Ces trois pièces ont donc été simplement copiées; les sources auxquelles elles ont été prises, ont été soigneusement indiquées, et malgré tous ces faits que le parquet ne peut ignorer, on saisit les exemplaires de la brochure, on dirige des poursuites contre les éditeurs! — Des mandats de comparution sont déjà décernés contre l'imprimeur et contre l'un de nos gérans.

Ainsi on en vient ignominieusement à s'opposer à ce que des réimpressions soient faites! Déjà ce système, aussi absurde qu'arbitraire, avait été employé par le furibond M. Chegaray pour arrêter la vente publique des écrits. Bien que sa rage, en cette occasion, lui ait valu la croix-d'honneur, l'explosion de l'indignation générale est retombée sur lui pour flétrir sa conduite. Cet arrêt si juste est devenu plus accablant encore par les refus qu'a fait la cour royale de laisser continuer les poursuites sur les trois ou quatre procès qu'il nous avait intentés conjointement avec ce triste juge d'instruction nommé Populus! — Voilà comment marchent aujourd'hui les fonctionnaires publics! Séides d'un pouvoir immoral qui choie et paie leurs violences, ils se sentent forts de son odieuse approbation et rient du peuple qui les hue et les charivarise. C'est fort bien, messieurs; mais vous ne rirez pas toujours! Et, si ce peuple, dont vous vous moquez si outrageusement, conservé contre vous autant de haine que vous en avez contre lui, vous pourrez pleurer plus que vous n'aurez ri.

Hommes du pouvoir, vous croyez empêcher que le peuple s'instruise : pauvres gens, quand on sera las d'aller se faire acquitter en cour d'assises, n'aura-t-on pas les presses clandestines! les imprimeries de Lausanne, de Genève ne sont-elles pas toujours prêtes, et les moyens de faire entrer en France les écrits en quelle quantité que ce soit, manqueraient-ils jamais? Qui souffrira de ce nouvel état de choses? Vous, vous seuls, car on pourra dire alors toute la vérité : prenez donc garde de réduire les citoyens à cette extrémité!.....

LETTRE D'UN RÉDACTEUR

QUI BAT LA CAMPAGNE.

Mes chers collaborateurs,

Je ne sais si l'influence du printemps, si le doux parfum qu'exhalent les fleurs naissantes ont considérablement adouci ma faroucherie républicaine, mais je vous trouve bien aigris, bien violens, s'il faut même vous dire toute ma pensée, je vous trouve l'esprit horriblement mal fait.

Les honnêtes et sous-honnêtes gens qui nous gouvernent ne peuvent pas commettre le plus petit acte, qu'immédiatement vous n'épanchiez contre eux votre bile républicaine et que vous ne preniez toujours le mauvais côté de la chose.

Ainsi, au moment où, pour notre grand bien, M. le ministre de la police faisait assommer, sur la place de la Bourse, les gens qui passaient tranquillement pour se promener ou aller à leurs affaires; vous vous êtes récriés sur l'infamie d'une telle conduite, et, selon votre expression, vous l'avez flétrie comme elle le méritait. Il me semble cependant qu'un de nos plus spirituels confrères de la capitale, un des savans hommes d'état qui

rédigent le partie politique du *Charivari*, vous a prouvé d'une manière triomphante que le gourdin des assommeurs était un excellent spécifique pour toute espèce de maladie, et qu'il a appuyé son raisonnement du récit d'une foule de cures admirables opérées par ce nouveau moyen médical. En considérant la chose sous le rapport moral, j'espère vous la faire connaître comme aussi salulaire. Ainsi, embrigader les forçats libérés et autres malfaiteurs pour assommer des républicains, n'est-ce pas fournir à ces forçats une occupation qui rentrera parfaitement dans leurs goûts, et sera en même temps utile à la société? Il est vrai qu'ils pourront bien commettre, par-ci, par-là, quelques erreurs, et que quelques Philipotiers resteront de temps à autres sur le carreau; mais c'est là un léger inconvénient, une de ces erreurs inséparables de notre époque où les républicains se permettent de porter des figures humaines.

Un autre avantage auquel vous n'avez pas sans doute réfléchi, c'est que si un membre de l'opposition paraît à la tribune, soi-disant nationale, pour flétrir, toujours selon votre expression, l'infame conduite de la police, messieurs du croupion auront un instant de gaieté, ils seront un moment agréablement distraits de leurs travaux parlementaires; il est vrai qu'ils seront quelque peu attristés en apprenant qu'un assommeur s'est foulé le bras en frappant trop fort et trop long-temps; mais pour cette légère foulure, il y aura eu tant de membres cassés, tant de côte enfoncées, qu'il faudra bien que la gaieté reprenne le dessus; ces messieurs riront, et, franchement, on leur doit cette revanche: ils nous font rire assez souvent.

J'espère, dans une prochaine lettre, en continuant à vous infiltrer un peu de cette mansuétude champêtre, que je dois sans doute moins à mon séjour à la campagne qu'à mon éloignement de votre foyer révolutionnaire, vous faire revenir sur une foule d'opinions erronées que vous émettez chaque jour, au scandale des gens bien pensant. Je vous prouverai que la loi sur les associations, qui vous laissera toujours la liberté de vous réunir tous seuls, chacun chez vous, sera très avantageuse à votre santé, en vous préservant de ces vives émotions inséparables des réunions nombreuses où l'on s'occupe de politique, émotions incompatibles avec de bonnes digestions. Une bonne loi sur la liberté de la presse favorisera encore cette douce quiétude en ne laissant arriver jusqu'à vous aucunes de ces nouvelles qui vous agitent si profondément et excitent en vous une si vive indignation. Quant à la loi sur le jury, je me dispenserai de vous en parler, il me serait trop facile de vous prouver que lorsque des jurés donnent au monde le scandale d'acquitter des gens comme vous, la loi en vertu de laquelle ils vous jugent est une loi détestable.

C'est dans ces sentimens, etc.

Votre collaborateur, campagnard.

LYON.

La cour royale de Lyon s'est occupé hier du procès qu'elle a intenté au *Précurseur*. Quel curieux spectacle pour notre époque, où toute immoralité est si vivement flétrie, que celui d'hommes qui se prétendent of-

fensés, dressant eux-mêmes un acte d'accusation contre celui de qui émane la prétendue offense, et le traduisant ensuite devant un tribunal qu'ils composent à eux seuls!... Quelle garantie d'impartialité présente à l'accusé une pareille juridiction basée cependant sur l'une de nos quarante mille lois!... Quel respect, hommes du pouvoir, voulez-vous que la nation ait pour ces lois que vous conservez et pour celles que vous faites, lorsqu'elles servent à consacrer des monstruosités révoltantes!...

Ce procès était une véritable solennité judiciaire: M^e Jules Favre, principal accusé; M^e Sauzet venant lui prêter l'appui de son grand talent; M^e Girardin, que la nature de sa conviction éloigne trop souvent des scènes politiques de la cour d'assises, apparaissant dans cette affaire pour plaider aussi contre la cour; toutes ces circonstances donnaient un caractère tout particulier à l'affaire du *Précurseur*. Aussi la foule s'est-elle rendue à l'audience, curieuse d'assister à ces débats et d'entendre les plaidoiries.

Après quelques observations présentées par M. Favre, M^e Sauzet a commencé une fort brillante plaidoirie qui a duré plus de trois heures: M^e Girardin a été aussi entendu. — A quatre heures l'audience a été levée et la continuation de l'affaire renvoyée à aujourd'hui.

— M. Léon Boitel, traduit devant la cour d'assises comme imprimeur d'un écrit démocratique ayant pour titre *Le Précurseur du Peuple*, a été acquitté par le jury; mais l'écrit a été déclaré coupable. Heureusement la condamnation n'a frappé que dans le vide, car l'auteur avait refusé de se faire connaître.

— Enfin il est permis de traverser la Saône entre le pont du Change et le pont Tilsitt, sans crainte d'être précipité dans les eaux. Le caduc pont Volant est fermé, et l'élégant pont *Seguin*, après être sorti fièrement victorieux des épreuves auxquelles on l'a soumis, est livré depuis hier à la circulation. C'est un véritable monument de plus pour notre cité. Les pèlons comme les navigateurs doivent des remerciemens au constructeur aussi habile que hardi qui a suspendu ainsi à quatre sveltes colonnes la longue travée sur laquelle un passage sûr est désormais établi.

— Nous annonçons aux amateurs de chansons que la première et la seconde livraison de la *Lyre Républicaine*, chansonnier des patriotes, et publié par M. Lange Chiarini auquel nous devons une partie des chants patriotiques qui ont figuré dans la *Glaneuse*, se vendent à notre bureau, à celui de l'*Echo de la Fabrique* et chez MM. Perret, imprimeur; Baro, libraire, rue Clermont, et Louis Babeuf, libraire, rue St-Dominique.

100 chansons, 1 fr. 25 c.

CALOMNIES DÉMENTIES.

Paris, 13 mars 1834.

A M. le rédacteur de la *Tribune*.

Monsieur,

Deux ministres ont insulté, hier, à la tribune, les membres des associations politiques. Bien qu'on pût se dispenser de relever les injures de deux hommes aussi justement et universellement méprisés que MM. Guizot et d'Argout, notre position, comme mandataires de la *Société des Droits de l'Homme*, nous fait un devoir de repousser les outrages dirigés contre elle, et n'ayant pas, comme trois d'entre



nous, le moyen de le faire à la tribune, nous avons recours à la voie des journaux.

Placés à la tête de la *Société des Droits de l'Homme*, nous apprécions chaque jour ce qu'il y a de moralité et de dévouement dans les hommes qui la composent. Nous donnons un démenti formel aux deux ministres, et, à la face du pays, nous déclarons infames et lâches tous ceux qui, à leur exemple, abuseraient de la position que leur fournit la tribune pour insulter des citoyens dont la vie ne craint pas l'examen. Les hommes de cœur de toutes les opinions s'étonneront de l'impudente audace de ces gens qui, flétris par toutes les bassesses, vils instrumens de tous les pouvoirs, insultent à des sentimens honorables et à des dévouemens prouvés.

A. J. Beaumont, G. Cavaignac, A. Guinard, Recure.

M. de Ludre a relevé avec toute l'énergie de son caractère les outrages qui avaient été adressés par M. d'Argout à la Société des Droits de l'Homme, dont ce député fait partie.

Le ministre n'a rien répondu au *démenti extra-parlementaire* que lui a donné M. de Ludre; et ce fier-à-bras, qui montre tant d'impudence quand il ne trouve pas d'adversaire, est resté calme et poli en face d'un homme qui, pour n'être pas accusé d'emportement, a voulu que vingt-quatre heures s'écoulassent entre les discours du ministre et la vengeance qu'il en a tirée.

La préméditation est patente, et M. d'Argout a publiquement été traité comme il le mérite avec ce sang-froid réfléchi qui annonce une intention bien formelle. Le démenti a donc été médité et jeté à la face du ministre en pleine chambre.

Nous n'avons pas appris que M. d'Argout ait eu recours à un moyen extra-parlementaire; et, comme l'a dit M. de Ludre: **LE DÉMENTI RESTE ET RESTERA,**

On sait les moyens de fortune du ministre de la guerre. Nous n'oserions dire (car la pudeur y répugne) quelle fut la vie de Henri Gauthier, devenu depuis comte de Rigny. Personne n'ignore par quels degrés M. Thiers est arrivé à son opulence actuelle. M. Guizot était criblé de dettes quand il a obtenu un portefeuille. M. d'Argout n'a pas besoin d'aller chercher hors de sa famille pour rencontrer des banqueroutes. Tout le commerce de Paris sait la déconfiture de la maison Gisquet relevée par le marché des fusils.

Et tous ces gens qui dévorent le budget et qui se gorgent ou se sont gorgés de pillage, race perdue d'honneur, insultent les membres de la *Société des Droits de l'Homme* et parlent d'hommes tarés et perdus de dettes! Quelle impudence et quel cynisme!

(*Tribune.*)

Aucun moyen de préservation n'échappe au gouvernement fort, prévoyant et sage de Louis-Philippe. —

A la suite des événemens de novembre, des escouades accompagnèrent long temps, l'arme au bras et la baïonnette au bout du fusil, les militaires chargés d'aller aux provisions de toute nature. Depuis la manifestation industrielle des ouvriers, en février dernier, les mêmes mesures de précaution sont religieusement observées. Les soldats ainsi encadrés et garantis par une avant-garde et arrière-garde sont les premiers à rire de cette protection ridicule; quant à la population, elle éprouve une singulière sensation à voir la cité traitée comme pays ennemi ou conquis. Les hommes du pouvoir croient dans des fusils et des cartouches nécessaires contre la population pour garantir les soldats qui vont à la provision du charbon et qui portent les draps de lits à la blanchisserie; ou bien craignent-ils qu'une population affamée n'enlève la soupe destinée aux hommes de garde?...

Notre dernière commotion industrielle a fait naître

enfin dans le cerveau de notre administration le désir de rechercher les moyens, de prévenir les malheurs que cette question, restée sans solution, pourrait amener; aussi nous nous empressons de prévenir nos concitoyens que dans sa prévoyance paternelle le gouvernement songe à mettre la dernière main aux fortifications qui nous entourent. Des petits drapeaux rouges en grand nombre jalonnent depuis quelques jours les distances qui existent entre chaque fort. Des tranchées et des parallèles seront bientôt ouvertes, et de nouveaux fortins intermédiaires construits. Ainsi, Lyonnais, bénissez le ciel et le juste-milieu de tant de bonté et d'humanité.

— « Autrefois, dit la *Gazette de Mauheim*, une révolution n'était possible que dans la capitale de la France; maintenant on peut en faire une dans les départemens; IL EN EST DE MÊME DANS L'ALLEMAGNE, où la presse populaire a tellement remué les esprits, que les élémens d'une révolution sont formés partout. LE RÉPUBLICANISME A DES RAMIFICATIONS PARTOUT. Il est dans le cabinet du prince comme dans la caverne du bandit, et, ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que la peine de mort, prononcée contre les républicains ne tue point leurs doctrines. »

Nous ferons remarquer que la gazette dont nous reproduisons les réflexions est entièrement ministérielle, et que l'article qui les contient est une attaque furibonde contre la presse populaire.



ANNONCES.

M. G. Lazoski,

Professeur de Chimie,

A toujours son dépôt d'ouvrage de chimie et de physique, rue St-Dominique, à l'hôtel du Forez. Il est tenu par un de ses élèves qui depuis long-temps a suivi toutes ses opérations, et qui a même reçu de lui différentes nouvelles recettes pour fabriquer les vins. Il donnera des leçons pour la parfumerie. Sa recette de bière à 10 cent. la cruche est de 15 f. Ceux qui voudront lui accorder leur confiance peuvent adresser les lettres toujours à l'adresse du comte Lazoski.

Lyon, 26 février 1854.

Moi, soussigné, comte de G. LAZOSKI, professeur de chimie et membre de l'académie royale des sciences,

Déclare que M. Mercier, demeurant rue St-Dominique, n° 11, au 3^{me}, à Lyon, a écrit toutes mes recettes pour la fabrication de la bière et la fabrication du vin, et autres recettes; par conséquent, M. Mercier m'ayant servi de secrétaire pendant les huit mois que j'ai passés à Lyon, lui seul a le droit de me remplacer, je lui laisse un entrepot de mes ouvrages de chimie pour la fabrication des liqueurs; je lui laisse également des ouvrages de physique, et je lui donne le droit de publier dans les journaux et de vendre la recette pour la fabrication de la bière et toutes autres recettes, en mon nom. M. Mercier ayant assisté à plus de 40 fabrications différentes que j'ai faites à son domicile, pour apprendre à mes élèves, je garantis qu'il peut avec toute assurance donner les instructions comme moi-même.

Le comte LAZOSKI.

En vente, chez M. Baron, libraire, rue Clermont, M. Babeuf, rue St-Dominique; et chez le citoyen Desgarniers, galerie de l'Argue, le FAISCEAU POÉTIQUE ET NATIONAL, ou *Choix de Chansons et autres Poésies républicaines, depuis 1789 jusqu'à nos jours*, publié par Justin Buisson.

Ce recueil est divisé en quatre livraisons dont la dernière vient d'être mise en vente; le tout accompagné de notes sur les événemens historiques. Le prix en est de 75 cent. la livraison.

J. FERTON, l'un des gérans.